



Commission des Championnats

Réunion du 02 décembre 2019 - PV N°11

PRESENTS : MM. RAINIER Christian (Président) - MEYLEU Jacques - DOUGNAC Daniel - PLU Dominique

EXCUSES : Mme COMBEAU Anne-Marie - M. COMBEAU Jean-Jacques

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Titre III Art. XIV.2 des R.P. du District).

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DES 30.11 ET 01.12.2019

FEUILLE DE MATCH TRANSMISE AUX COMMISSIONS

STATUTS ET REGLEMENTS

DEPARTEMENTAL 2

Poule B N°50978.1 RIBERAC 2 - BERGERAC LA CATTE 2

FEUILLE DE MATCH NON CONFORME OU INCOMPLETE

CHAMPIONNAT U11F-U13F A 8

N°53168.1 TRELISSAC 2

FEUILLE DE MATCH ENVOI TARDIF OU LETTRE TAXEE

CRITERIUM SENIORS A 8

Poule B N°51853.1 LA BACHELLERIE